



**Publiée sur le site internet de la commune le : 3 novembre 2022
MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 18 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Absents : 7

Absent excusé : 0

Absents ayant donné pouvoir : 3

MENEGON Daniel ayant donné pouvoir à MASSAROTTI Yves

LAURENSEN David ayant donné pouvoir à CAPRI Brigitte

DUCROUX Elisabeth ayant donné pouvoir à PASQUALIN Martine

Votants : 15 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : LEDRU Sindy

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel		x	DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSEN David		x	SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth		x	BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric	x	
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne	x		GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie	x				
TINJOURD Denis	x		AZZOPARDI Karen		x			

OBJET : CCFG : FONDS DE CONCOURS INFORMATIQUE

Monsieur le Maire :

- informe l'assemblée de la décision de la Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) en date du 20 décembre 2021 approuvant les conventions de fonds de concours à intervenir avec les communes d'Ayze, Bonneville, Contamine sur Arve, Marignier, Glières-Val-de-Borne et Vougy concernant l'acquisition de nouveaux outils informatiques mutualisés. Le montant total de cette acquisition s'élève à 209 291,88 € HT, sachant que le montant de la participation de la commune est de 15 535,91 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le fonds de concours entre la CCFG et la commune de Vougy,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention,
- DIT que les crédits budgétaires ont été prévus et inscrits au budget principal 2022.

La secrétaire de séance,

Sindy LEDRU

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,



Yves MASSAROTTI